



No de résolution  
ou annotation

4<sup>e</sup> séance  
24 novembre 2020  
19 h

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière tenue le 24 novembre 2020 en visioconférence sur la plateforme vidéo Zoom, sous la présidence de M<sup>me</sup> Kim Côté.

Membres présents : M. Daniel Bertrand, M. Stéphane Bolduc, M<sup>me</sup> Pascale Chamberland, M<sup>me</sup> Isabelle Côté, M. François Décary, M<sup>me</sup> Carolane Dubuc, M<sup>me</sup> Johanne Gouin, M<sup>me</sup> Emmanuelle Nadeau, M<sup>me</sup> Julie Paré, M. Cédric Pinard, M. Sébastien Plante, M<sup>me</sup> Sonia Roberge, M. Sébastien Rouleau et M. Gilles Rousseau.

Membre absent : Aucun

Participent également : M. Jean Roberge à titre de directeur général et M. Marc Soucie à titre de secrétaire général.

Membres invités : M. André Dallaire, directeur du Service des ressources matérielles et informatiques, M<sup>me</sup> Karine Guay, directrice du Service des ressources financières et M<sup>me</sup> Catherine Grenier, vérificatrice externe de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

#### 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum

Il est 19 h. La présidente M<sup>me</sup> Kim Côté ouvre la séance. Monsieur Marc Soucie agit à titre de secrétaire du conseil. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement ouverte.

#### 2. Ordre du jour

Madame Kim Côté demande aux membres s'ils ont des points à ajouter ou à retirer à l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Cédric Pinard :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

**Adopté à l'unanimité**

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre
4. Procès-verbal et suivi
5. Période de questions
6. États financiers 2019-2020
7. Modification – Calendrier scolaire 2020-2021 – secteur jeune
8. Calendrier scolaire 2021-2022 – secteur jeune
9. Modification – Politique Admission et inscription des élèves
10. Plan triennal 2021-2024
11. Nomination conseil d'administration – SDE
12. Présentation du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023
13. Autres sujets
14. Correspondance générale
15. Prochaine rencontre : 26 janvier 2021
16. Levée de la rencontre

CA-2021-018



No de résolution  
ou annotation

CA-2021-019

3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

Le secrétaire général invite les membres à déclarer leurs intérêts qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec un des points à traiter lors de la rencontre, et ce, afin d'en discuter avec diligence.

Madame Johanne Guoin mentionne qu'elle est membre de la SADC et pourrait peut-être être en conflit d'intérêt lors de la nomination au poste de représentant au conseil d'administration de la SDE.

4. Procès-verbal et suivi

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu au moins 6 heures à l'avance une copie du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur François Décary :

**DE DISPENSER** le secrétaire général de lire le procès-verbal.

**D'APPROUVER** le procès-verbal tel que rédigé.

**Adopté à l'unanimité**

Suivi au procès-verbal du 10 novembre 2020

Aucun suivi

5. Période de questions

Aucune

6. États financiers 2019-2020

Madame Catherine Grenier, vérificatrice externe de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, présente le rapport de l'auditeur indépendant.

Madame Karine Guay présente un résumé des états financiers et mentionne que le conseil d'administration doit prendre acte des états financiers et du rapport de l'auditeur externe, aucune approbation ni adoption ne sont attendues.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique stipule qu'aussitôt que les opérations financières ont été vérifiées, le directeur général soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2019-2020 et les explications fournies par le directeur général, la directrice du Service des ressources financières et l'auditeur externe de la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

**DE PRENDRE ACTE** des états financiers 2019-2020 ainsi que du rapport de l'auditeur externe de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

**Adopté à l'unanimité**

CA-2021-020



No de résolution  
ou annotation

7. Modification – Calendrier scolaire 2020-2021 – secteur jeune

Madame Sonia Roberge mentionne que le 29 octobre dernier, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, a modifié le Régime pédagogique autorisant 3 journées pédagogiques supplémentaires. Ce qui signifie que l'élève recevra un maximum de 177 jours de classe. Ces ajouts nous obligent à modifier le calendrier scolaire de l'année scolaire 2020-2021 adopté au conseil des commissaires du 28 janvier 2020. Dans ce contexte, le processus de mise en place du comité paritaire (clauses 8-4.01, 8-4.02.02) et la consultation auprès du comité de parents (LIP article 193-7) se doivent d'être respectés.

Le comité paritaire, le syndicat de l'enseignement et le comité de parents recommandent 2 journées pédagogiques fixes et 1 journée pédagogique flottante, soit à la discrétion de chacune des écoles.

Madame Julie Paré demande si, à la suite de l'annonce par le MEQ de la scolarisation à domicile généralisée à compter du 17 décembre, nous avons envisagé de reporter la journée pédagogique proposée du 11 décembre au 17 décembre, par exemple. Madame Sonia Roberge a mentionné que oui, mais les besoins de formation et de préparation des formations à distance des membres du personnel enseignant sont importants. La majorité des directions d'écoles ont proposé de maintenir la proposition au 11 décembre 2020.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le calendrier 2020-2021 a été adopté par le conseil des commissaires le 28 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation est venu modifier le Régime pédagogique autorisant 3 journées pédagogiques supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier scolaire révisé est conforme à la modification au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;

CONSIDÉRANT QUE le calendrier scolaire révisé est conforme aux articles 8-04.01 de l'entente nationale et de 8-4.02.01 et 8-4.02.02 de l'entente locale intervenue entre le Centre de services scolaire des Appalaches et le Syndicat de l'enseignement de l'Amiante;

CONSIDÉRANT QUE les différentes instances ont été consultées et recommandent l'adoption du calendrier tel que proposé;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de calendrier scolaire 2020-2021 révisé du secteur des jeunes par la directrice du Service éducatif;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Plante :

**D'ADOPTER** le calendrier scolaire 2020-2021 Enseignement primaire et secondaire (secteur jeune) révisé.

**Adopté à l'unanimité**

8. Calendrier scolaire 2021-2022 – secteur jeune

Madame Sonia Roberge dépose un seul projet de calendrier pour les deux ordres d'enseignement (primaire-secondaire).

Dans toutes les décisions engageant le calendrier scolaire, par exemple la session d'épreuves de fin d'année, l'article 16 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire doit être respecté. Cet article stipule que le calendrier scolaire de l'élève comprend l'équivalent d'un maximum de 200 journées dont au moins 180 doivent être consacrées aux services éducatifs.

CA-2021-021



No de résolution  
ou annotation

Le calendrier scolaire tant pour le primaire que pour le secondaire doit compter 18 journées pédagogiques fixes et 2 journées flottantes. Pour tendre à maintenir l'objectif de 180 jours de classe, des tempêtes de neige qui obligent le centre de services scolaire à fermer ses écoles peuvent faire diminuer le nombre de jours fixes de 18 à 16 à la condition que ces tempêtes surviennent avant le 1<sup>er</sup> avril.

La mise en place du comité paritaire s'est fait le 9 novembre dernier et il recommande le calendrier ci-joint pour consultation.

Le processus de consultation s'amorcera dans les prochains jours auprès du comité de parents et du personnel enseignant.

#### 9. Modification – Politique Admission et inscription des élèves

Monsieur Marc Soucie mentionne que le centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur.

Si le nombre d'inscriptions excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par le centre de services scolaire après consultation du comité de parents et du comité consultatif de gestion.

Les critères d'inscription doivent donner la priorité aux élèves qui relèvent de la compétence du centre de services scolaire et dans la mesure du possible, aux élèves dont le lieu de résidence est le plus rapproché des locaux de l'école, à ceux dont une sœur, un frère ou un autre élève avec qui ils cohabitent fréquente cette école et aux autres élèves qui fréquentent déjà cette école.

Dans le cadre du déploiement des classes d'élèves 4 ans, le ministère détermine annuellement le nombre maximal de classes attribué à chaque centre de services scolaire. Pour 2021-2022, le CSSA a demandé 16 classes.

Le nombre maximal d'élèves dans une classe d'élèves de maternelle 4 ans est de 17.

Au cours de la dernière année scolaire, le centre de services scolaire a reconnu, pour l'organisation du transport scolaire, les programmes particuliers théâtre à la Polyvalente de Disraeli et musique populaire à la Polyvalente de Thetford.

Monsieur Sébastien Plante demande s'il est possible d'ajouter immédiatement les programmes de soccer et d'English Language Arts (ELA) à titre de programmes particuliers reconnus par le centre de services scolaire. La demande ne pouvant être ajoutée à cette étape-ci, elle est prise en note et sera analysée au cours de la prochaine année scolaire à la suite du dépôt de la demande par l'école concernée.

#### RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur;

CONSIDÉRANT QUE si le nombre d'inscriptions excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par le centre de services scolaire après consultation du comité de parents et du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents et le comité consultatif de gestion recommandent l'adoption des modifications proposées;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du déploiement des classes d'élèves 4 ans, le ministère détermine annuellement le nombre de classes attribué à chaque centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire, si le MEQ l'autorise, prévoit ouvrir 16 classes dans 16 écoles différentes;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'élèves inscrits pourrait être supérieur au nombre maximal de 17;



No de résolution  
CA-2021-022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique, les critères d'inscription doivent prioriser l'accessibilité aux élèves dont le lieu de résidence est le plus rapproché des locaux de l'école;

Il est proposé par Madame Carolane Dubuc :

**D'ADOPTER** les modifications à la politique admission et inscription telles que décrites au document déposé par le directeur du Service du transport, de l'organisation scolaire et du secrétariat général.

**Adopté à l'unanimité**

10. Plan triennal 2021-2024

Monsieur Marc Soucie mentionne que chaque année, le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et doit consulter toutes les municipalités qu'il dessert. Le plan doit indiquer, pour chaque établissement, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

11. Nomination conseil d'administration - SDE

Monsieur Jean Roberge mentionne que la Société de développement économique de la région de Thetford (SDE) réserve un siège au sein de son conseil d'administration pour un représentant du secteur de l'éducation de la MRC des Appalaches. Il s'agit d'une représentation en alternance entre le Centre de services scolaire des Appalaches et le Cégep de Thetford et cela pour des mandats de deux ans.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement économique de la région de Thetford (SDE) réserve un siège au sein de son conseil d'administration pour un représentant du secteur de l'éducation de la MRC des Appalaches;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une représentation en alternance entre le Centre de services scolaire des Appalaches et le Cégep de Thetford;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est d'une durée de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2022;

Il est proposé par Monsieur Cédric Pinard :

**DE NOMMER** Madame Pascale Chamberland, directrice du CFP Le Tremplin, à titre de représentante du Centre de services scolaire des Appalaches au sein du conseil d'administration de la SDE, et ce, pour un mandat de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2022.

**Adopté à l'unanimité**

12. Présentation du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023

Le Plan d'engagement vers la réussite permettra au CSSA de partager sa mission éducative, sa vision, ses valeurs et d'affirmer publiquement ce qui sera mis en place afin de poursuivre et d'améliorer la réussite de tous ses élèves, jeunes et adultes. En fixant ses engagements, le CSSA prendra tous les moyens mis à sa disposition pour permettre à sa clientèle d'atteindre ses plus grands rêves.

Le plan d'engagement vers la réussite ainsi que les projets éducatifs des établissements permettront la planification et la réalisation de nombreuses initiatives qui auront des impacts sur la réussite et la persévérance de nos élèves.

CA-2021-023



No de résolution  
ou annotation

13. Autres sujets

Aucun

14. Correspondance générale

Aucune

15. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 26 janvier 2021 à 19 h.

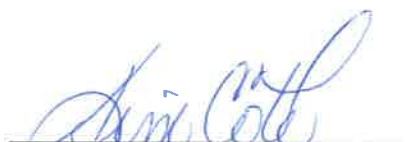
16. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Monsieur Cédric Pinard :

**DE LEVER** la séance. Il est 21 h 45.

**Adopté à l'unanimité**

  
\_\_\_\_\_  
La présidente

  
\_\_\_\_\_  
Le secrétaire

CA-2021-024